

**Rapport de la Commission d'Urbanisme
de la Commune de Romanel-sur-Lausanne**

Préavis municipal no 09 bis/2022

**Crédit de construction Place de la Gare, Chemin du Brit :
Remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autre services**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux

Le 20 avril dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme (ci-après CUR), composée de Madame et Messieurs, Aurélie Fayet (excusée), François Studer, François Morier, Jean-Claude Progin (excusé), Christian Trinca Colonel, Gaëtan Möckli et Gabriel Racciatti.

Lors de cette rencontre étaient présents également Messieurs les Conseillers Municipaux Blaise Jaunin et Patrick Oppliger.

Ce préavis reprend la même base du précédent préavis 09/2022 de la Commission Technique débattu en séance du Conseil Communal du 24 mars 2022. Elle apporte des éclaircissements sur différentes points interrogations.

Introduction :

En lien avec le projet de création du nouveau passage inférieur sous les voies du LEB, au chemin du Brit, la Commune de Romanel-sur-Lausanne prévoit le réaménagement de la place de la gare située à l'est des voies du LEB et le remplacement des collecteurs d'eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) et services comme préconisé dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) communal. Elle correspond à la mesure N°8 du PGEE en raison d'une capacité hydraulique insuffisante pour le EC et d'un mauvais état du collecteur EU.

Ces travaux sont prévus dans la continuité de ceux réalisés au chemin du Village et seront raccordés à un collecteur posé en attente au moment de la construction du bassin de rétention de Sous-Lavaux.

Analyse des variantes.

La municipalité nous présente 3 variantes pour la traversée des voies du LEB.

La variante 1 par microtunnelier est la variante retenue par la municipalité au détriment des variantes 2 « Construction d'une gaine technique sous le futur passage inférieur (PI) » et la variante 3 « En fouille ouverte sous le future passage inférieur (PI) ».

Variante 1 : «Microtunnelier »

La pose des nouveaux collecteurs par microtunnelier permettrait d'anticiper les travaux vis-à-vis de la réalisation du PI et de s'affranchir de la problématique des provisoires en phase chantier. Des excavations conséquentes à l'amont et à l'aval des voies seraient nécessaires pour les cellules de départ et d'arrivée pour l'introduction des microtunneliers.

Deux cellules de 8 m x 6 m sur un profondeur d'env. 7,5 m pour « le départ » et d'env. 7,0 m pour « l'arrivée » vont être réalisées.

Pour des raisons de dimensionnement des tuyaux en béton d'un DN 1200 pour les EC et un tuyau acier DN 500 pour les EU, dans lequel serait glissé un tuyau en PE d'un diamètre de 400 mm, la pose se ferait en deux étapes avec le même microtunnelier. Seule la tête de forage sera adaptée.

Une variante a été étudié pour un forage avec un seul microtunnelier plus volumineux permettant un diamètre plus gros (DN 1800). Cette variante a été abandonnée car plus onéreuse.

Avantages :

- Les travaux peuvent être anticipé par rapport au reste des travaux du PI.
- Elle permet de garantir le coût des travaux et d'écartier tous les imprévus qui pourraient survenir (météo, qualité du terrain etc..)
- Rien ne peut entraver la progression du micotunnelier quel que soit le type de terrain. Molasse, roche et également dans la nappe phréatique.
- Elle ne nécessite pas d'interruption du LEB pour autant que les travaux se fassent en dehors des travaux du PI. (Pour rappel, un jour d'interruption en période de vacances scolaire est facturé par le LEB à la Commune de 16'000 CHF HT pour la mise en place de mesures de remplacement par des bus. Cette mesure ne concerne pas la variante 1 microtunnelier)

Désavantages :

- Fermeture du passage de la gare aux véhicules entre mai et décembre durant le chantier.
- La sortie de véhicules doit se faire au passage du Lussex. Un carrefour dangereux pour tous les usagers de la route.

Variante 2 « Gaine technique »

Dans le cas de cette variante, les travaux de collecteurs et les travaux du PI se feraient en même temps, le phasage détaillé des travaux étant à étudier de façon approfondie.

Variante 3 « Fouille traditionnelle sous le PI »

Une alternative à la gaine technique serait de réaliser une fouille « Classique » sous le futur PI pour la pose des collecteurs avant la mise en place des éléments préfabriqués par-dessus. Elles se feraient également en même temps que le PI LEB.

Travaux préparatoires.

En vue de la fermeture du Chemin du Brit au trafic (estimée à 8 mois), un passage pour les piétons sera maintenu pendant toute la durée du chantier. Les places de parcs situées le long des voies du LEB seront supprimées.

La première étape des travaux consiste à démolir le bâtiment situé sur la parcelle N°677 afin de libérer l'emprise pour pouvoir exécuter les travaux de collecteurs.

Une mise en place de feux tricolores synchronisés avec les barrières du passage à niveau permettra de garantir la sécurité des véhicules entrant sur la route cantonale par le chemin de la Roche et également le chemin de la Sauge.

La gestion des feux (phase) est identique qu'au carrefour « le Raffort » (Ch. Des Golliettes-Rte d'Echallens-ch. De Fontany). Cette installation provisoire (durée du chantier) à un coût estimé à 50'000 CHF HT. Non prévu lors du précédent préavis. La commune est en contact avec la DGMR pour une variante à l'option « Feux tricolore » pour la mise en place d'un rond-point. Cette variante à déjà reçu un accueil favorable de la DGMR. Malheureusement à ce jour, elle n'a pas encore reçu l'aval de ce dernier. Cette variante est plus simple, elle permet également de modérer le trafic (vitesse) et le coût de l'installation serait plus économique.

Epilogue :

Les variantes 2 et 3 sont intimement liées avec les travaux du Passage inférieur du Brit et passage du Lussex.

Malheureusement, à ce jour nous n'avons aucune date confirmée pour la réalisation des projets « PI de la Gare » et « PI du Lussex » qui se feront dans la même période. A savoir les travaux du « PI du Lussex » avant la Gare.

Vu le développement urbain de la commune dont le PGEE tient compte, cette adaptation de la capacité entre le bas du chemin du Village et le bassin de rétention de Sous-Lavaux devrait être réalisé afin de supprimer le goulot d'étranglement.

Le risque d'un débordement à l'amont de la Charrue est jugé réel. Avec des conséquences considérables.

Sommes-nous prêts à prendre le risque d'attendre 2, 3, 4 ans ou plus ?

Ainsi la seule variante viable indépendamment des travaux du PI est la variante « Microtunnelier »

Les travaux de réfection de la route cantonales peuvent faire l'objet d'une subvention cantonal. La part pour les travaux ainsi que pour l'étude associées est comprise entre 25 et 50% (taux défini par le canton après envoi du dossier de demande de subvention). Le coût des travaux de réfection de la route cantonal représente 5% du montant total des travaux, ce qui laisse espérer un montant de subvention compris entre CHF 35'000.00 et CHF 80'000 pour les études et les travaux.

A noter que la Municipalité en date du courrier du 22 février 2022, a reçu l'approbation selon l'article 25 de la loi sur la protection des eaux contre la pollution de la Direction générale de l'environnement (DGE) et d'autres services Cantonaux, pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées.

Planning de l'étude et des travaux

Mise à l'enquête	: autorisation reçue le 22 février 2022
Projet d'exécution	: avril-mai 2022
Travaux	: juin 2022 à janvier 2023

En conclusion :

En conséquence, fort des considérations précitées, la Commission d'Urbanisme à l'unanimité de ses membres vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal no 09 bis/2022 adopté en séance de Municipalité du 11 avril 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission d'Urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter ce Préavis municipal tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de construction de CHF 3'385'000.00 TTC pour la déviation des eaux usées et la raccordement des eaux claires au bassin de rétention dans le secteur Sous-Lavaux ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Pour la Commission d'Urbanisme :



Aurélie Fayet



François Morier, Président



Jean-Claude Progin



François Studer



Christian Trinca Colonel

Gaëtan Möckli



Gabriel Racciatti Rapporteur

Romanel, le 3 mai 2022

Romanel - Carrefour provisoire version 2

vert permanent sur axe (V1-V1') – vert sur détection (V2) – vert sur détection temps d'occupation et asservi par le rail (V3-V3') – vert sur détection (V4)

